

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

25/09/2014

Dossier complet le

25/09/2014

N° d'enregistrement

2014-0544

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble commercial (supermarché, boutiques, moyenne surface, station service, parking) et ses aménagements extérieurs, rue Victor Hugo, sur la commune de VIMY.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Immobilière Européenne des Mousquetaires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BRUSSELLE

RCS / SIRET

3 3 4 | 0 5 5 | 6 4 7 | | | | | | | |

Forme juridique

S.A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à a date du dépôt de la demande, d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. => concerné : 289 places prévues

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération se réalisera en 2 phases:

- déconstruction de trois bâtis existants (ancienne surface commerciale) pour une surface totale de 3 112m²

- construction d'un ensemble commercial sur un terrain d'une surface totale de 32 463m².

La surface de plancher est de 8 687 mètres carrés.

Les aménagements comprennent : les voies de desserte à partir de la D51, 289 places de stationnement, une station service, des surfaces de vente, réserves, galeries commerçantes, boutiques, de zone de livraison et d'un bassin engazonné le long de la rue Victor Hugo.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'un ensemble commercial à l'entrée de Vimy.

L'ensemble commercial abrite 3 enseignes : Intermarché, Bricocash et une moyenne surface.

Les 3 cellules commerciales ont été pensées de façon globale afin de constituer une unité architecturale cohérente.

Le site est optimisé en proposant une organisation bâtie compacte et fonctionnelle. Les espaces de vente intérieurs comme extérieurs s'intègrent dans un volume unique, lisible, traité avec les mêmes matériaux.

Les piétons et vélos seront intégrés au projet, de sorte qu'ils soient mis en valeur et que leurs déplacements sur le site soient sécurisés et de qualité.

Les liaisons piétonnes connecteront le bus et les places de parking aux accès magasins.

Le parking sera planté d'essences locales accompagnant par endroit les déplacements piétons et donnant une ambiance végétale à la zone de stationnement.

Pour les vélos, une piste cyclable sera délimitée et permettra d'accéder à la zone de stationnement vélo sur le parvis piéton des magasins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

VOIR ANNEXE 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement est à simple rez de chaussée et comporte :

Cellule Intermarché : Surface de vente (2466m²) accessible au public / Réserves (609m² et 99m², non accessible au public) / Laboratoire (416m², non accessible au public) / Locaux techniques, type local fichiers, SSI, ... (61.9m², non accessible au public) / Bureaux et locaux sociaux (255m², non accessible au public) / Drive (réserves de 52m²), non accessible au public.

Galerie commerçante (166m² + 45m² de SAS) : accessible au public.

3 boutiques (255m²) : accessible au public.

Une Cellule Bricocash : Surface de vente (2140m²) : accessible au public / Réserves (769m² non accessible au public) / Locaux sociaux (186 m² non accessible au public) / Une surface extérieure de vente (1953m²) : accessible au public.

Une Cellule moyenne surface : Surface de vente (952m²) accessible au public / Réserves (76m² non accessible au public) / Locaux sociaux (23m², non accessible au public)

Un parking de 289 emplacements dont 4 places familles, 8 places PMR, 2 places autopartage, 2 places recharge véhicules électriques et une zone pour les 2 roues.

Une station-service sera aménagé dans l'emprise du futur projet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
 Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
 Dossier de Déclaration pour les ICPE (récépissé du 3 juin 2013)
 Soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie emprise foncière	32 463 m ²
Surface de plancher	8 647 m ²
Volume de rétention des Eaux Pluviales	1 330 m ³
Bassin paysager	1 145 m ²
Chaussées réservoirs	6 400 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Victor Hugo (D51)
 62580 - VIMY

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 48 ' 10.7 " E Lat. 50 ° 22 ' 40.0 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de VIMY (62580)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet d'ensemble commercial ne s'inscrit dans aucun programme de travaux.
 Une station de lavage fera l'objet d'une demande d'aménagement ultérieure.
 Des procédures de mutualisation des servitudes de passage à l'ouest du projet ont avorté à ce jour.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Zone urbaine de type tissu urbain discontinu + Terres arables hors périmètres d'irrigation (selon la base de données Corine Land Cover).

Le site est actuellement occupé par des bâtiments et installations désaffectés qui sont voués à la déconstruction.

Une station de lavage de véhicule est actuellement en fonctionnement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.O.S de Vimy approuvé le 01/03/1993
La commune de Vimy dépendant du SCOT Lens-Liévin - Hénin-Carvin approuvé

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, plusieurs périmètres d'inventaires sont situés: - à 200m au sud-ouest du projet: ZNIEFF 1 "Forêt domaniale de Vimy, coteau boisé de Farbus et bois de l'Abîme" (310013754) - à 2.6 km au nord du projet: ZNIEFF 1 "Terril 75 d'Avion de Pinchonvalles" (310007231) Aucun Arrêté de Protection Biotope ne concerne la zone projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, les zones à dominante humide identifiées par l'agence de l'eau Artois-Picardie sont situées à plus de 400m de la zone de projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, plusieurs périmètres de protection sont situés: - à 30km à l'est du projet : Site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux - à 21km au sud-est du projet : Site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux - à 20km à l'est du projet : Site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le bassin minier Nord Pas de Calais a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que paysage culturel évolutif vivant. La commune de Vimy n'est pas dans le périmètre du bien inscrit ou de la zone tampon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un bassin engazonné pour la rétention des eaux. Le volume de décaissement prévu est de 550 mètres cubes.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de s'implanter sur une zone artificialisée présentant très peu d'intérêt écologique (Annexe 6 Fiche terrain). Des alignements d'arbres ont été répertoriés en limite du terrain concerné par le projet (alignements au sud-est et au sud-ouest). Ces alignements sont conservés dans le cadre du futur aménagement. Bordant la rue Victor Hugo, l'espace vert sera également conservé dans le cadre du projet avec l'aménagement d'un bassin engazonné. La faune et la flore que l'on retrouve dans ce type de milieu est commune. Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité écologique particulière n'est recensée sur le site du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en partie sur une friche rudérale au sud de la zone d'étude (surface d'environ 5000 mètres carrés). Cette zone était anciennement utilisée comme aire de stockage de matériels et de véhicules = Zone artificialisée par la nature de l'activité.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le projet prévoit la création d'une installation de distribution et de stockage de carburant soumis à Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Récépissé délivré le 5 juin 2013.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface commerciale entraîne une nouvelle fréquentation sur le site par les clients.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la vocation de l'activité, de la vitesse limitée sur le parking et de la proximité de la RD51 (rue Victor Hugo), le niveau sonore ne sera pas augmenté significativement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive n'est à prévoir dans le cadre de ce projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de vibration dans l'environnement proche de la zone projet excepté en phase chantier.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des mats permettront d'éclairer les voiries et les espaces de stationnement. Leur nombre et leur localisation seront déterminés suite à l'étude d'éclairage.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant qui sera adapté en respectant la réglementation en vigueur. L'aménagement d'un bassin engazonné permettra le tamponnement des eaux pluviales le long de la RD51 avant infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agira de remettre en état un ancien site commercial déjà artificialisé.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n'est connu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction d'un ensemble commercial sur le terrain concerné se faisant dans la continuité de l'urbanisation de la commune de Vimy, ce nouvel ensemble ne crée pas de rupture significative dans le paysage existant.

Le projet se situe sur un site abandonné et à donc pour vocation de revaloriser cette zone délaissée.

Le terrain concerné ne présentant que peu d'intérêt d'un point de vue écologique, le projet n'aura donc pas d'incidence sur la fonctionnalité de la zone. De plus, le projet d'aménagement conserve des ensembles marquants, d'un point de vue paysager et écologique, comme les alignements d'arbres en limite de propriété ou le bassin engazonné à l'entrée de l'ensemble commercial.

Au vue des éléments précédents, le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

Le dossier réalisé au titre de la loi sur l'eau traitera des thématiques relatives à l'infiltration.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>ANNEXE 6 : FICHE DE TERRAIN - MILIEU NATUREL Partie 6 : "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine"</p> <p>ANNEXE 7 : Description du projet dans sa phase de réalisation</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



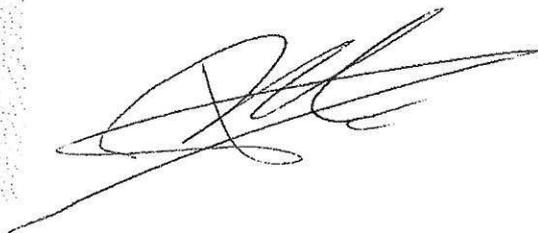
Fait à

Charloux

le,

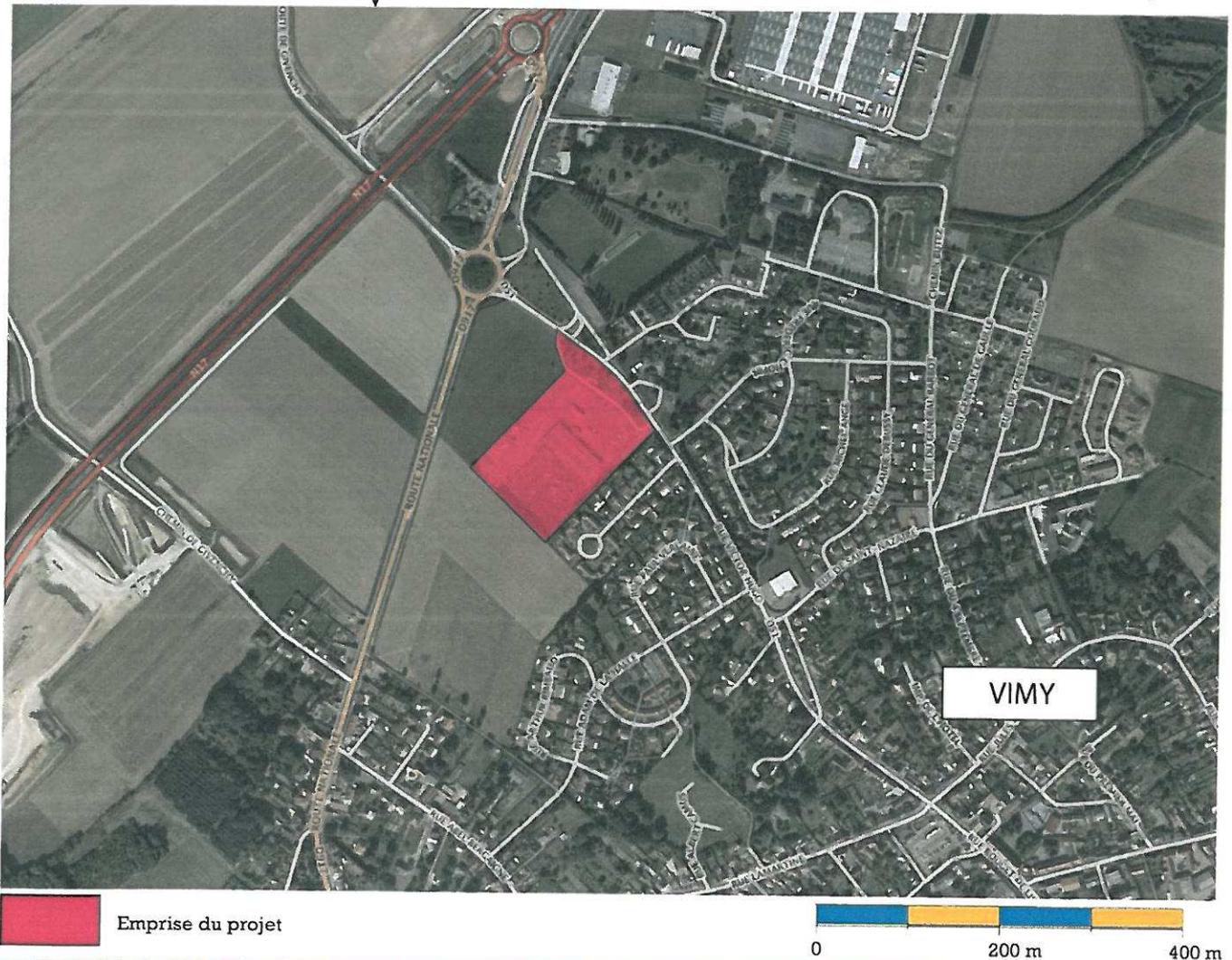
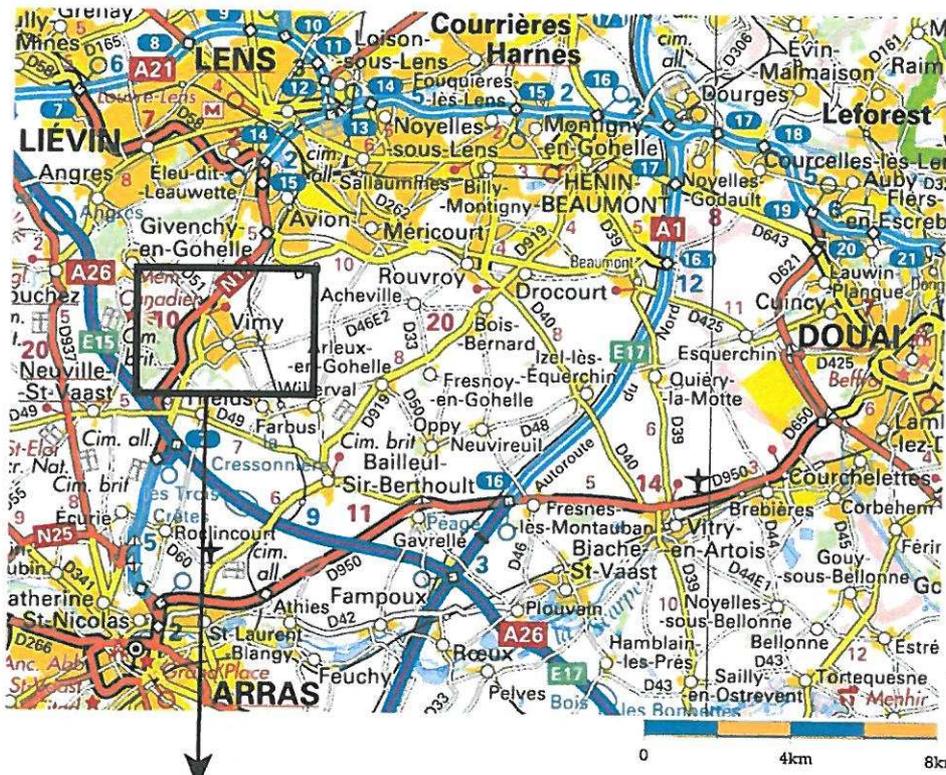
29-9-14

Signature



ANNEXE 2 : Plan de situation

Construction d'un ensemble commercial - Commune de VIMY



ANNEXE 3.1 : Implantation du projet - Environnement PROCHE
Construction d'un ensemble commercial - Commune de VIMY



Vue 01



Vue 02

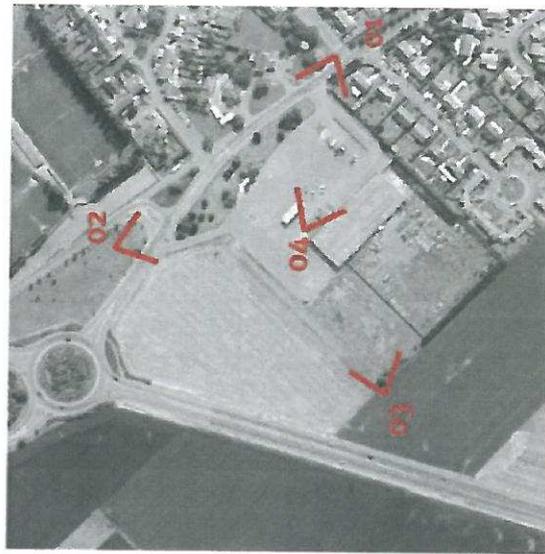


Vue 03

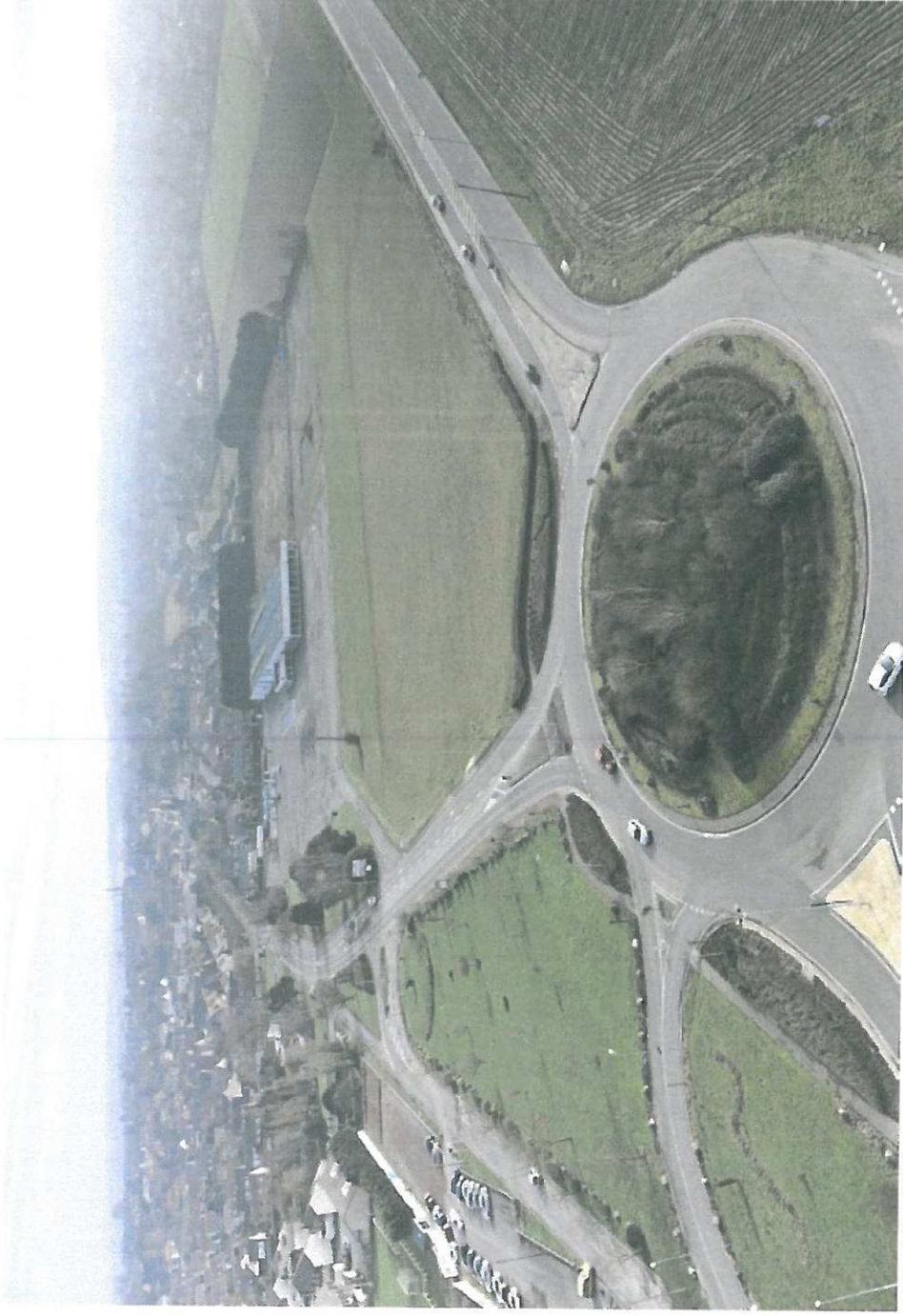


Vue 04

Date : juillet 2014



ANNEXE 3.2 : Implantation du projet - Environnement LONTAIN
Construction d'un ensemble commercial - Commune de VIMY



Date : juillet 2014

Vue 05

95



ANNEXE 4 : Plan du projet

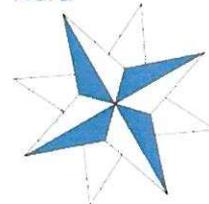
Construction d'un ensemble commercial - Commune de VIMY



LEGENDE

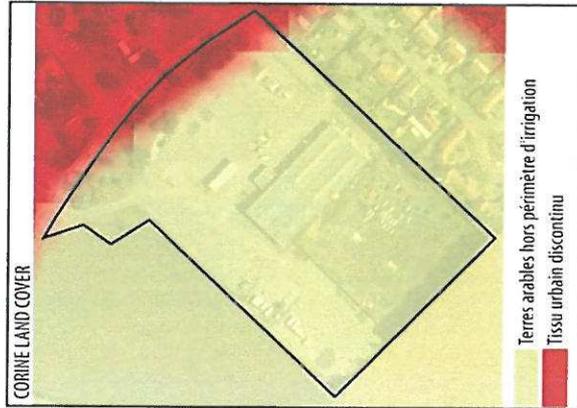
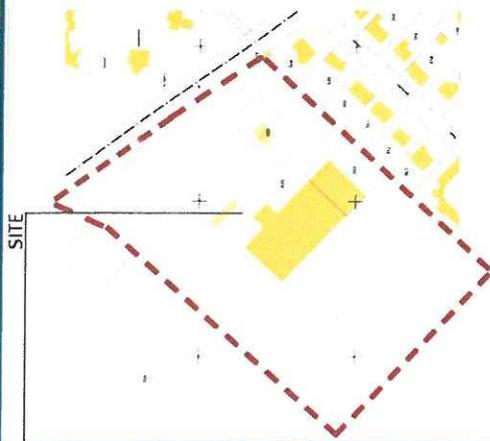
- | | |
|---|---|
|  enrobé |  eau potable |
|  béton désactivé (piéton et parvis) |  EU/EV |
|  espaces verts |  Elec |
|  engazonné |  Téléphone |
|  marquage au sol piste cyclable |  Gaz |
|  marquage au sol piétonnier |  EP bâtiment |
| |  EP voirie |
| |  chaussés réservoirs |

Nord



ANNEXE 5 : Abords du projet

Construction d'un ensemble commercial - Commune de VIMY



LEGENDE

-  Espaces artificialisés (routes, parking)
-  Zones résidentielles
-  Cultures
-  Aménagements paysagers (espaces verts internes au centre-ville)
-  Friches rudérales (bords de routes)
-  Alignements d'arbres

Date : juillet 2014



DESCRIPTION

Ancienne zone d'activité commerciale composée essentiellement de bâtiments à l'abandon ("squattés") et d'espaces bitumés (parking). Des alignements de résineux bordent les limites S-O et S-E d'un terrain vague au sud de la zone détuée (espace muré/clos : accès impossible). Au S-E, des zones pavillonnaires sont implantées. Au S-O comme au N-O, il s'agit de terrains agricoles cultivés.
Un espace paysager borde la rue Victor Hugo au N-E.

PHOTOGRAPHIES



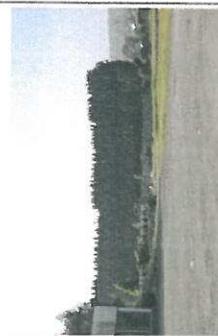
Espace paysager de ville



Bâtiments abandonnés



Zones bétonnées



Alignement de résineux



Friches rudérales de bords de route



Friches rudérales

CARTOGRAPHIE

LEGENDE

— Zone d'étude

MILIEU NATUREL

Friche rudérale

Ancienne zone commerciale abandonnée

Alignements d'arbres

Espaces internes au centre ville



Source : Extrait Géoportail (fond datant de la phase d'exploitation - non actualisé à ce jour)

FAUNE

Pigeon ramier : *Columba palumbus*

Pie bavarde : *Pica Pica*

Lapin commun : *Oryctolagus cuniculus*

FLORE

Clématite-vigne blanche : *Clematis vitalba*

Lotier commun : *Lotus corniculatus*

Vesce commune : *Vicia sativa*

Erable plane : *Acer platanoides*

Senecion commun : *Senecio vulgaris*

Ortie dioïque : *Rubus fruticosus*

Thuya : *Thuja sp.*

Peuplier : *Populus sp.*

Tilleul : *Tilia sp.*

CONCLUSION

Le milieu ne présente aucun intérêt écologique. Seuls les alignements d'arbres peuvent être intéressants pour l'avifaune. Ils seront conservés dans le cadre du projet d'aménagement.

Il existe une potentialité d'utilisation du site par les reptiles. Aucune potentialité concernant les chiroptères dans le bâtiment abandonné : site "squatté".

ENJEUX FAIBLE

ANNEXE 7 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Description du projet dans sa phase de réalisation

Le projet se situe en zone UI

Le projet consiste en la construction d'un ensemble à usage d'activités économiques : commerces.
Le projet respecte les conditions d'occupation et d'utilisations du sol.

Les accès et voiries

L'accès au terrain se fait :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Pour le public | Entrée via la rue Victor Hugo située au nord ouest de la parcelle
Sortie via la rue Victor Hugo située au nord est de la parcelle |
| - Pour les livraisons | Entrée via la rue Victor Hugo située au nord ouest de la parcelle
Sortie via la rue Victor Hugo située au nord est de la parcelle |

Le projet prévoit la réalisation de circulations piétonnes d'une largeur minimale de 1.5m

- Le long de la façade du projet (parvis)
- Au travers du parking

Les réseaux

La gestion dite « alternative » des eaux pluviales sur la parcelle vise à compenser l'imperméabilisation des sols inhérente aux constructions et à l'aménagement de leurs abords. Elle a pour objectif d'atténuer le ruissellement et d'alléger la charge des infrastructures collectives d'assainissement existantes (égouts, collecteurs, stations d'épuration). Elle contribue à prévenir les inondations et la pollution des eaux de surface ainsi qu'à alimenter la nappe phréatique.

La gestion alternative des eaux pluviales passe par le dimensionnement des dispositifs de récupération, de tamponnement et d'infiltration.

Les perturbations du régime des eaux concernent les eaux superficielles et souterraines, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, relativement à 2 types de rejets :

- Eaux pluviales,
- Eaux usées domestiques.

Le site est bordé par une voirie existante (rue Victor Hugo), par un lotissement existant (rue Jacques Brel) et par des champs présentant une pente naturelle relativement faible. Compte tenu de la topographie actuelle, aucun apport d'eaux pluviales extérieures n'est à prendre en compte.

L'imperméabilisation des voiries, trottoirs, parkings, toitures et espaces verts générerait un débit instantané inacceptable en aval dans le milieu superficiel. C'est pourquoi le projet prévoit que l'intégralité des eaux pluviales issues du site soit récupérée, tamponnée, et infiltrée via un dispositif de type bassin paysagers à ciel ouvert, soutenu par des chaussées réservoirs.

L'étude de sol réalisée en novembre 2012 par SOL ETUDE ne donne pas d'indication quant à la perméabilité du sol.

Néanmoins, compte tenu des sols limoneux légèrement argileux reconnus, la perméabilité du sol est à considérer comme faible. Les ouvrages de rétention sont donc envisagés avec un rejet à débit limité 2 l/s/ha au réseau public, pour une période de retour de 100 ans. Les ouvrages réalisés sont non étanches, ce qui permet l'infiltration des eaux pluviales dans la mesure du possible.

En conséquence, et afin de ne pas dégrader le milieu naturel et de respecter le milieu souterrain, les aménagements suivants ont été adoptés :

- Les eaux pluviales de ruissellement des toitures (considérées comme non polluées) sont injectées directement dans une cuve de récupération des eaux pluviales qui seront utilisées pour l'extinction en cas d'incendie, dont la surverse est connectée au bassin paysager,
- Les eaux de ruissellement des voiries, trottoirs, parkings et espaces verts seront récupérées par des grilles avaloirs équipées de décantation de 240 litres et de filtres « adopta », avant d'être injectées en chaussée réservoir, puis au bassin paysager.
- Les dispositifs de tamponnement permettront au total un volume de rétention permettant de gérer le tamponnement des eaux pluviales de l'opération, à savoir 1330 m³ (notes de calcul ci-dessus).
- La surface des zones dédiées à la gestion des eaux pluviales est de l'ordre de :
 - 1145 m² pour le bassin paysager, avec un niveau de plus hautes eaux inférieur à 30 cm,
 - 6.400 m² pour les chaussées réservoir, avec un niveau de plus hautes eaux inférieur à 50 cm.

Outre les eaux pluviales, la zone génère un autre type de rejet :

- Les eaux usées seront rejetées vers le réseau public existant rue Victor Hugo.

En conclusion, les aménagements influenceront positivement d'un point de vue quantitatif sur les conditions actuelles de gestion des eaux pluviales (création de zones de collecte pour tamponnement avant infiltration et rejet à débit limité) et d'un point de vue qualitatif sur le respect de la qualité actuelle des eaux pluviales (prise en compte de la pollution des eaux de ruissellement sur site). Les aménagements influenceront également de manière positive sur l'infiltration des eaux de pluies par la mise en place de dispositifs qualitatifs et paysagers. Les apports d'eau de ruissellement subits et les risques d'atteinte aux milieux naturels seront ainsi limités.